

Procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 04 octobre 2021_19h00

Salle de Conférence _ Le Pouzin

Date de convocation : vendredi 23 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 6

Dont 5 membres qui ont pris part aux délibérations.

Étaient présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Jérôme LEBRAT, Mme Christelle REYNAUD, Mme Josiane SANCHEZ (suppléante de Mme Christelle REYNAUD).

Étaient Absent(e)s : néant

Était excusée : Mme Bérengère JOANNY

Pouvoirs : néant

Assistaient en tant qu'invité(e)s : M. Frédéric JACOUTON, Mme Marie MAHIEU et Mme Athénée ROUBIN (agents).

A été nommé secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 21h12

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT
2. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
3. FEUILLE DE MISSION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
4. PRESENTATION DES ACTIVITES DE NUMERIAN
5. SITUATION FINANCIERE ET COMPTABLE
6. PROJET D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES
7. REMBOURSEMENT FRAIS SALARIES
8. POINT RESSOURCES HUMAINES
9. POINTS DIVERS

1. Approbation des comptes-rendus précédents

Il est proposé de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration le compte-rendu de la séance précédente et dont chaque membre a pu prendre connaissance.

- Conseil d'Administration du 15 avril 2021

Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à approuver les comptes-rendus.

Sans observations ni modifications, le compte-rendu 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Installation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si le nombre des membres présents à la séance dépasse la moitié de celui des membres en exercice (la majorité des conseillers nouvellement désignés et physiquement présents : soit 4)

Tout membre titulaire empêché d'assister à une réunion est tenu de prévenir son suppléant. Si le suppléant est empêché, le titulaire peut donner pouvoir de voter en son nom à un autre membre. Un seul pouvoir ne peut être reçu par membre.

Rappel des statuts de l'EPIC :

Extrait : « Article 4 – Mode de fonctionnement

- a) le comité comprend six membres désignés et répartis comme suit :
- cinq titulaires issus du conseil syndical (et cinq suppléants)
 - et un titulaire représentant des professionnelles et des organismes intéressés (et un suppléant)
- b) le comité élit un Président et deux Vice-présidents parmi ses membres »

Selon les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale peut déléguer une partie de ses compétences à son Président.

Selon la délibération n°DCS2021092330, le Conseil Syndical a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés de désigner les membres titulaires et suppléants du Conseil d'Administration de l'EPIC comme suit :

Titulaire : M. Jérôme BERNARD ; M. Jean-Luc CHAUMONT (suppléant)
Titulaire : Mme Chrystelle REYNAUD ; Mme Josiane SANCHEZ (suppléante)
Titulaire : M. Jérôme LEBRAT ; M. Jean-Pierre LEFEBVRE (suppléant)
Titulaire : Mme Stella BSERENI ; Mme Solange BERGERON (suppléante)
Titulaire : M. Mickaël BOUCHARDON ; M. Jean-Marie FOUTRY (suppléant)
Titulaire : Mme Bérangère JOANNY ; Mme Karin GULDEMANN (suppléante)

Un appel à candidature est lancé donc parmi les membres du Conseil d'Administration présents.

S'est exprimée la candidature de M. Jérôme BERNARD.

Il est procédé au vote et **le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'élire M. Jérôme BERNARD Président du Conseil d'Administration de l'EPIC Numérian.**

Le Président nouvellement élu de l'EPIC peut proposer deux Vice-présidents. Il appelle donc à candidature parmi les membres du Conseil d'Administration présents.

Se sont exprimées les candidatures de M. Mickaël BOUCHARDON et de Mme Christelle REYNAUD.

Il est procédé au vote et **le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'élire M. Mickaël BOUCHARDON Vice-président du Conseil d'Administration de l'EPIC Numérian ;**

Il décide à l'unanimité des membres présents d'élire Mme Christelle REYNAUD Vice-présidente du Conseil d'Administration de l'EPIC Numérian.

3. Feuille de mission des membres du Conseil d'Administration

Le Président propose d'attribuer aux élus du Conseil d'Administration, en concertation et en cohérence avec celles dévolues au Syndicat Mixte les missions suivantes :

Mme Stella BSERENI : communication et marketing territorial des solutions numériques. Mise en place d'une campagne de communication en direction des adhérents :

- ✓ Newsletter tous les 2 mois :
 - Communication autour des échanges des pratiques
 - Communication sur un calendrier des échéances des impératifs à réaliser pour les collectivités
 - Campagne en lien avec la qualité des services de Numérian.

M. Jérôme LEBRAT : patrimoine, développement des solutions et de l'innovation, SIG.

- ✓ Mise en place pilotage d'ingénierie de création d'outils ou de services
- ✓ Avec la dématérialisation des procédures droits du sol (Oxalis). Il va y avoir un enjeu fort face aux besoins des collectivités.
- ✓ Développement du SIG

M. Jean-Luc CHAUMONT, par sa qualité de suppléant du Président du Conseil d'Administration ainsi que par ses fonctions de Vice-président délégué aux finances sur le Syndicat Mixte, accompagnera également les décisions administratives, budgétaires et financières de l'EPIC dans une volonté de concordance des projets.

Mme Christelle REYNAUD : sécurisation des données et du Datacenter.

- ✓ Sécurisation des données
- ✓ Projet du Datacenter

M. Mickaël BOUCHARDON : liens avec les collectivités, du numérique pour tous, de la formation des agents et des élus.

- ✓ Étude des besoins des adhérents via un questionnaire de satisfaction
- ✓ Mise en place des journées des secrétaires
- ✓ Formations sur les procédures dématérialisées
- ✓ Projet du Campus Numérique
- ✓ Lien avec le CNFPT

Mme Bérengère JOANNY sera en charge de la consolidation des liens entre Numérian et les collectivités locales, notamment sur le périmètre des équipements et services aux établissements scolaires.

4. Présentation des activités de Numérian

Le Président donne la parole à Mme Athénée ROUBIN qui expose les différents services

- Dématérialisation
- Web et messagerie
- Maintenance Informatique et réseau
- Sauvegarde de données
- Hébergement de serveurs
- Vente de matériel informatique
- Système d'Information Géographique
- Logiciels métiers et assistance
- Accompagnement RGPD
- Médiation Numérique

Une plaquette de présentation est remise à chacun des élus présents.

5. Situation financière et comptable

La comptabilité de l'EPIC est tenue conformément au plan comptable particulier M4 spécifique aux EPIC. Elle permet d'apprécier la situation active et passive de l'établissement.

Budget assujetti à la TVA.

Impôt sur les sociétés (IS) : en application des articles 206-1 du CGI et 1654 du CGI, les EPIC sont assujettis à l'impôt sur les sociétés lorsqu'ils se livrent à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif. Impôts sur les bénéfices : 28737,00€ TTC au titre de l'exercice 2020. Acompte au titre de l'exercice 2021 : 26546,00€ TTC.

L'EPIC disposait d'une régie d'avance clôturée le 15 avril 2021 (délibération n°13 DCA2021041513).

L'EPIC a deux sources principales de recettes :

- les recettes issues de la commercialisation des prestations
- la vente de matériels

Balance EPIC au 02 octobre 2021, hors engagement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde	Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
001	Déficit d'investisse	7 923,59	0,00	7 923,59	040	Opérations d'ordre	84 814,37	84 614,37	- 200,00
16	Emprunts et dettes	33 322,33	22 200,44	11 121,89	10	Dotations, fonds di	31 396,26	31 396,26	0,00
20	Immobilisations inc	25 000,00	0,00	25 000,00	16	Emprunts et dettes	100 000,00	0,00	- 100 000,00
21	Immobilisations co	126 492,04	32 515,80	93 976,24					
	Total :	192 737,96	54 716,24	138 021,72		Total :	216 210,63	116 010,63	- 100 200,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde	Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
011	Charges à caractèr	778 254,00	546 996,68	231 257,32	002	Excédent de foncti	332 259,34	0,00	- 332 259,34
012	Charges de person	905 281,00	494 872,89	410 408,11	013	Atténuations de ch	31 953,41	2 117,50	-29 835,91
022	Dépenses imprévu	34 808,41	0,00	34 808,41	70	Produits des servic	1 452 555,21	1 321 565,02	- 130 990,19
042	Opérations d'ordre	84 814,37	84 614,37	200,00	74	Subventions d'expli	0,00	5 333,28	5 333,28
65	Autres charges de	25 000,00	0,00	25 000,00	75	Autres produits de	0,00	0,29	0,29
66	Charges financière:	210,00	135,57	74,43	77	Produits exception	22 599,82	2 168,58	-20 431,24
67	Charges exception	2 000,00	9 644,20	-7 644,20					
69	Impôts sur les bén	9 000,00	28 737,00	-19 737,00					
	Total :	1 839 367,78	1 165 000,71	674 367,07		Total :	1 839 367,78	1 331 184,67	- 508 183,11

Solde de trésorerie au 1^{er} octobre 2021 : 506 965.35 € TTC

6. Projet d'orientation stratégique

Échange avec l'ensemble du Conseil d'Administration sur les projets de développement et perspectives :

- Data center
- Formations des secrétaires
- Campus numérique
- Conseillers numériques
- Devenir des sites déportés
- Suite de l'audit
- Liens avec le CD07
- Projet de plateforme d'achat mutualisé

7. Remboursement frais salarié

En juin 2021, dans le cadre de sa mission Promeneurs du Net, M. Jean-Claude BONDAZ a fait les courses à Intermarché Crest afin d'organiser un déjeuner pour ses stagiaires présents durant toute la journée ; en l'absence de possibilité de règlement administratif, M. Jean-Claude BONDAZ a procédé au paiement par ses propres moyens financiers. Le montant des frais effectivement engagés s'élève à 167,65€ TTC (ticket et factures Intermarché du 21 juin 2021).

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents le remboursement des frais ci-dessus exposés à M. Jean-Claude BONDAZ.

Également en juin 2021, dans le cadre de sa formation, M. Florian KLEIN a dû s'acquitter des dépenses de péage et de parking (Lyon) par ses propres moyens financiers car le télépéage Numérian n'a pas été détecté.

Le montant des frais effectivement engagés s'élève à 11,00€ TTC pour le trajet autoroute Valence/Lyon (ticket ASF du 29 juin 2021).

Le montant des frais effectivement engagés s'élève à 11,00€ TTC pour le parking de Lyon Perrache (ticket EFFIA du 29 juin 2021).

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents le remboursement des frais ci-dessus exposés à Monsieur Florian KLEIN.

8. Point Ressources Humaines

L'EPIC c'est 21 salariés

➤ Départs :

- Mme Manon DÉLÉAGE, démission effective au 18 février 2021.
- M. Alexandre DUCOL, démission effective au 05 juin 2021.
- M. Cédric LAFUMAT, fin de contrat d'apprentissage au 30 juin 2021.
- Mme Marie SERCLERAT, départ en retraite au 1^{er} juillet 2021.
- Mme Manon RESTIER, démission effective au 23 septembre 2021.

➤ 1 demande de rupture conventionnelle

➤ Arrivées :

- M. Rémi DAL, technicien SIG, en CDI depuis le 12 avril 2021.
- M. Jean-David ROLLE, stagiaire en Sécurité Digitale, du 07 mai 2021 au 02 décembre 2021.
- Mme Aurélie AGIER, assistance logistique, CDI à temps non complet.
- Mme Karima LOURDEL, contrat d'apprentissage, licence RH au 20 septembre 2021.

Points divers

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10